

AUTORISATIONS D'ABSENCE DES MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE PROVISoire OU DEFINITIF DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVES

AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES			
AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL			
Motifs	Textes de référence	Durée	Rémunération
1- Décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire du PACS, des père, mère et enfant	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950	3 jours ouvrables ☛ éventuels délais de route max 48 h	Plein traitement
	* Circulaire FP 7 n° 002874 du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence et au PACS		
2- Décès de parent proche	* Circulaire 2017-050 du 15 mars 2017	☛ 1 jour ouvrable ☛ éventuels délais de route max 48 h	Plein traitement
2- Mariage ou PACS du maître	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950	Sans objet	Sans objet
	* Circulaire FP 7 n° 002874 du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence et au PACS		
AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A LA NAISSANCE			
3- Préparation à l'accouchement	* circulaire FP/4 BUD n° 1864 du 9 août 1995	Durée nécessaire pour se rendre et participer aux cours préparatoires à l'accouchement sur présentation certificat médical	Plein traitement
	* avis du médecin de prévention		
4- Allaitement	* circulaire FP/4 BUD n° 1864 du 9 août 1995	1 heure/jour 2 fois/jour	Plein traitement
5- Aménagement d'horaires pendant la grossesse	* BO n° 36 du 3 octobre 2019	1 heure/jour maximum ☛ sur avis médecin prévention rectorat	Plein traitement
	* Circulaire FP4/BUD n° 1864 du 9 août 1995		
AUTORISATIONS D'ABSENCE DIVERSES			
6- Pour soin à enfant malade ou garde momentanée	* Circulaire FP n° 1475 du 20 juillet 1982	1) max 1 fois la durée hebdomadaire du service + 1 jour 2) max 2 fois les OHS (contingent annuel) + 2 jours dans certains cas ☛ enfant – de 16 ans sauf enfant handicapé	Plein traitement
	* Circulaire n° 83-164 du 13 avril 1983		
	* BO n° 36 du 3 octobre 2019		
	* circulaire FP7 n° 1502 du 22 mars 1995		
7- Représentation des parents d'élèves	* BO n° 36 du 3 octobre 2019	☛ pour fonctions représentatives pour se rendre à certaines instances	Plein traitement
	* circulaire n° 1913 du 17 octobre 1997		
8- Pour fêtes religieuses	* Circulaire MFPPF 1202144C du 10 février 2012	Calendrier des fêtes religieuses	Plein traitement
9- Pour activités de sapeur-pompier	* BO n° 36 du 3 octobre 2019	Pour participation à des missions opérationnelles, formations ou réunions d'instances	Possibilité de maintien du plein traitement
	* Articles L723-11 et 12 du code de la sécurité intérieure		
10- Membre de la réserve opérationnelle	* Article L422-1-4 du code de la défense * circulaire du 2 août 2005 réserve militaire	Variable	Plein traitement
11- Cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950	Variable selon la maladie	Plein traitement